

# dial

## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1873 - 21 avril 1994 - 3 F

**D 1873 EL SALVADOR : OUVERTURE OFFICIELLE DE LA CAUSE  
DE CANONISATION DE MGR ROMERO**

Par décret du 24 mars 1994, Mgr Rivera, archevêque de San Salvador, créait le tribunal diocésain chargé d'enquêter "sur la vie, les vertus et la réputation de martyr" de Mgr Romero (cf. DIAL D 1796). C'est la première phase d'une très longue procédure culminant à Rome, au niveau de la Congrégation pour la cause des saints.

Note DIAL

### DÉCRET D'INTRODUCTION DE LA CAUSE ET DE CONSTITUTION DU TRIBUNAL

Je, soussigné Arturo Rivera Damas, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège archevêque métropolitain de San Salvador,

vu l'écrit du 12 mai 1993<sup>1</sup> du révérend Rafael Urrutia, postulateur légitimement constitué dans la cause de canonisation du serviteur de Dieu Mgr Oscar Arnulfo Romero Galdámez, en faveur duquel il demandait l'introduction de ladite cause,

après consultation des frères en épiscopat de notre province ecclésiastique et après enquêtes dues et appropriées,

convaincu du fondement solide de la cause et de ce qu'il n'existe pas d'obstacles à celle-ci, comme constaté dans la communication de la Congrégation pour la cause des saints du 22 septembre 1993 par la présente lettre,

décète

l'introduction de la CAUSE DE CANONISATION DU SERVITEUR DE DIEU MGR OSCAR ARNULFO ROMERO GALDAMEZ, et ordonne que soit ouvert le procès sur la vie, les vertus et la réputation de martyr dudit serviteur de Dieu, selon la teneur de la législation en vigueur pour la cause des saints.

Ne pouvant présider personnellement le tribunal chargé d'instruire ledit procès, en raison de mes occupations pastorales, je nomme par la présente pour l'instruction du même: comme juge délégué, Mgr Ricardo Urioste; comme promoteur de justice, le rév. Père Efrain Villalobos; comme notaire aux actes, le rév. Père Mariano Brito Zepeda, ou à défaut madame Josefina de Fortin; comme notaire adjoint monsieur Guillermo Antonio Gómez, ou à défaut madame Clelia Concepción de Huevo.

<sup>1</sup> Cf. DIAL D 1796 (NdT).

Notre chancelier portera avec diligence à la connaissance des membres ci-dessus du tribunal la nomination que j'ai faite de chacun d'eux, afin que tous comparaissent le 24 mars 1994 à 9 H à la paroisse Jésus-Doux-et-Humble-de-Coeur (siège de l'archevêché) en vue de leur acceptation des charges auxquelles ils ont été désignés, du serment à prêter et de leur intervention dans les autres démarches du procès en question.

Donné à l'archevêché de San Salvador, le vingt-quatrième jour  
du mois de mars mille neuf cent quatre-vingt-quatorze.

Arturo Rivera Damas, sdb  
archevêque métropolitain de San Salvador

Dont acte:

P. Ricardo Ayala Valladares  
chancelier

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

---

Abonnement annuel: France 395 F - Étranger 440 F - Avion Amérique latine 500 F - USA-Canada-Afrique 490 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441